



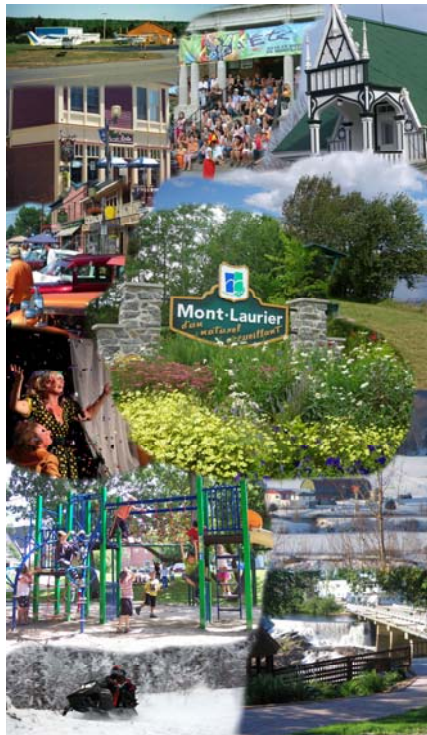
Mont-Laurier *d'un naturel accueillant*

# L'Informateur

Juin 2011

## Ville de Mont-Laurier

### *Guide d'information aux citoyens*



*D'un naturel accueillant!*



---

Hôtel de Ville  
485, rue Mercier  
Mont-Laurier (Québec) J9L 3N8  
Téléphone: 819 623-1221  
Télécopieur: 819 623-4840  
Courriel: [info@villemontlaurier.qc.ca](mailto:info@villemontlaurier.qc.ca)  
Site Internet: [www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca)

<b><u>Table des matières:</u></b>		<b><u>Liste alphabétique:</u></b>	
<i>Mot du maire</i>	<b>3</b>	<i>Aide à l'habitation</i>	<b>11</b>
<i>Portrait de la Ville</i>	<b>4</b>	<i>Assermentation</i>	<b>8</b>
<i>Élections</i>	<b>4</b>	<i>Avis publics</i>	<b>8</b>
<i>Conseil municipal</i>	<b>4-5</b>	<i>Bruits</i>	<b>13</b>
<i>Conseil d'agglomération</i>	<b>5</b>	<i>Centre sportif Jacques-Lesage</i>	<b>17</b>
<i>Commissions et Comités</i>	<b>6</b>	<i>Chiens</i>	<b>13</b>
<i>Services municipaux</i>	<b>7</b>	<i>Collecte sélective</i>	<b>16</b>
<i>Greffe et communications</i>	<b>8</b>	<i>Commissions et Comités</i>	<b>6</b>
<i>Assermentation</i>	<b>8</b>	<i>Compte de taxes</i>	<b>9</b>
<i>Information - documentation</i>	<b>8</b>	<i>Conseil d'agglomération</i>	<b>5</b>
<i>Avis publics</i>	<b>8</b>	<i>Conseil municipal</i>	<b>4-5</b>
<i>Évaluation foncière</i>	<b>9</b>	<i>Demande d'occupation</i>	<b>14</b>
<i>Compte de taxes</i>	<b>9</b>	<i>Déneigement</i>	<b>15</b>
<i>Droit de mutation</i>	<b>9</b>	<i>Droit de mutation</i>	<b>9</b>
<i>Requêtes, plaintes et réclamations</i>	<b>10</b>	<i>Eau - réglementation</i>	<b>12</b>
<i>État civil</i>	<b>10</b>	<i>Élections</i>	<b>4</b>
<i>Zonage</i>	<b>10</b>	<i>État civil</i>	<b>10</b>
<i>Permis de construction</i>	<b>10</b>	<i>Évaluation foncière</i>	<b>9</b>
<i>Feux extérieurs</i>	<b>11</b>	<i>Feux extérieurs</i>	<b>11</b>
<i>Parcs et espaces publics</i>	<b>11</b>	<i>Greffe et communications</i>	<b>7</b>
<i>Aide à l'habitation</i>	<b>11</b>	<i>Heures d'ouverture</i>	<b>20</b>
<i>Eau - réglementation</i>	<b>12</b>	<i>Horaires des bibliothèques</i>	<b>17</b>
<i>Chiens</i>	<b>13</b>	<i>Information - documentation</i>	<b>8</b>
<i>Bruits</i>	<b>13</b>	<i>Jardin communautaire</i>	<b>17</b>
<i>Mauvaises herbes</i>	<b>13</b>	<i>Matières recyclables</i>	<b>16</b>
<i>Systèmes d'alarme</i>	<b>14</b>	<i>Mauvaises herbes</i>	<b>13</b>
<i>Travaux publics</i>	<b>14</b>	<i>Mot du maire</i>	<b>3</b>
<i>Demande d'occupation</i>	<b>14</b>	<i>Notes personnelles</i>	<b>19</b>
<i>Déneigement</i>	<b>15</b>	<i>Numéros indispensables</i>	<b>20</b>
<i>Stationnement</i>	<b>15</b>	<i>Parcs et espaces publics</i>	<b>11</b>
<i>Collecte sélective</i>	<b>16</b>	<i>Permis de construction</i>	<b>10</b>
<i>Matières recyclables</i>	<b>16</b>	<i>Piscine municipale</i>	<b>17</b>
<i>Résidus domestiques dangereux</i>	<b>16</b>	<i>Portrait de la Ville</i>	<b>4</b>
<i>Jardin communautaire</i>	<b>17</b>	<i>Requêtes, plaintes et réclamations</i>	<b>10</b>
<i>Horaires des bibliothèques</i>	<b>17</b>	<i>Résidus domestiques dangereux</i>	<b>16</b>
<i>Piscine municipale</i>	<b>17</b>	<i>Autres services publics</i>	<b>18</b>
<i>Centre sportif Jacques-Lesage</i>	<b>17</b>	<i>Services municipaux</i>	<b>7</b>
<i>Autres services publics</i>	<b>18</b>	<i>Site Internet</i>	<b>20</b>
<i>Notes personnelles</i>	<b>19</b>	<i>Stationnement</i>	<b>15</b>
<i>Numéros indispensables</i>	<b>20</b>	<i>Systèmes d'alarme</i>	<b>14</b>
<i>Heures d'ouverture</i>	<b>20</b>	<i>Travaux publics</i>	<b>14</b>
<i>Site Internet</i>	<b>20</b>	<i>Zonage</i>	<b>10</b>



**Mot du maire**

***Nouveaux arrivants,  
Chers citoyens et citoyennes,***

Au nom des membres du conseil municipal, laissez-moi le plaisir de vous accueillir dans notre ville, en accord avec notre slogan «**Mont-Laurier d'un naturel accueillant!**».



Chaque membre qui s'ajoute à notre communauté lauriermontoise contribue par sa personnalité à construire la ville de demain et à en assurer la diversité.

Pour faciliter votre intégration, nous avons conçu un répertoire d'informations diverses, l'**Informateur**, que nous vous invitons à conserver précieusement.

Vous y trouverez de l'information pertinente et des réponses à plusieurs questions demandées par les nouveaux arrivants à Mont-Laurier.

Enfin, n'hésitez pas à solliciter le personnel de nos différents services pour l'aide ou l'information dont vous aurez besoin.

Je vous souhaite donc la plus cordiale bienvenue chez nous.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Michel Adrien". The signature is fluid and cursive.

Michel Adrien, maire

## Portrait de la Ville

L'actuelle Ville de Mont-Laurier, qui a vu le jour le 8 janvier 2003, est formée de deux secteurs: Des Ruisseaux et Mont-Laurier. Elle a conservé le nom de la ville centre: Mont-Laurier.

Sa population de 13 501 habitants occupe un territoire de 590,64 kilomètres carrés (décret 1069-2010 du MAMR).

La **Ville de Mont-Laurier** est la capitale régionale des Hautes-Laurentides. Elle est accessible par les routes 117 et 309. L'aéroport régional situé à 5 km du centre-ville en facilite l'accès aux visiteurs et gens d'affaires.

La Ville se distingue par la variété des services qu'elle offre en rapport avec sa taille. Des activités en toutes saisons vous permettront d'apprécier notre ville: vélo, marche, canot, motomarine, camping, ski de fond, motoneige, etc.

Les amateurs de loisir culturel sont comblés par les saisons de spectacles, et ce, même en été là où les Concerts du parc présentent, les dimanches soirs, des concerts très variés pour le public en général. « Les Promenades découvertes » et le Centre d'exposition ajoutent une dimension importante à notre vie culturelle.

Une tournée dans nos commerces vous fera découvrir de nombreux produits du terroir où la qualité se démarque. Les infrastructures de Mont-Laurier permettent la tenue de tournois de sport amateur de prestige et de réunions ou congrès régionaux.

## Les élections

Les électeurs et électrices de la Ville se sont présentés aux urnes pour élire un nouveau conseil le 1<sup>er</sup> novembre 2009. Le conseil municipal est composé d'un maire et de six conseillers ou conseillères élus par l'ensemble de l'électorat pour un terme de quatre ans.

Pour effectuer un changement d'adresse ou pour toute information, communiquez avec le Directeur général des élections au 1-888-353-2846 ou visitez le site [www.dgeq.qc.ca](http://www.dgeq.qc.ca).

## Le conseil municipal

Le conseil adopte les règlements et les politiques, décide des budgets et vote les crédits nécessaires à l'administration de la Ville. Il autorise les emprunts, crée les services et précise les responsabilités.

**Séances:** Le conseil se réunit en séance publique à la salle municipale de l'hôtel de Ville, 485, rue Mercier, Mont-Laurier. Ces séances se tiennent à 19 h 30 les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre, les 2<sup>e</sup> lundis en juillet et décembre et le 4<sup>e</sup> lundi en août. Si le jour fixé pour une séance est férié, la séance est tenue le lendemain. Pour information: **819 623-1221**





### Michel Adrien

Maire - 819 623-2339

Membre d'office de tous les comités et commissions de la Ville. Président du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle. Représentant de la Ville au sein des organismes suivants: Comité de sécurité incendie, Comité régional sur la ruralité, Comité régional de mesures d'urgence et le plan d'aide mutuelle en cas de sinistre majeur de la MRC d'Antoine-Labelle, Transport collectif, Commission politique permanente de l'aménagement et Table de concertation régionale en contrôle routier Laurentides/Lanaudière de l'UMQ, Conférence régionale des élus des Laurentides, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides, Signature Bois-Laurentides, Gestion Nature Aventure Hautes-Laurentides, conseil d'administration du Centre Promosanté.

### Les conseillers:



#### Denis Ethier

Poste 1 - 819 440-2883

Commission de la sécurité publique  
Commission de la qualité de vie  
Commission de la qualité du milieu  
Comité de toponymie



#### Frank Crépeau

Poste 2 - 819 623-2947

Comité de soutien à l'action et au développement économiques  
Représentant de la Ville de Mont-Laurier au sein des organismes suivants :Chambre de commerce de Mont-Laurier; Comité de gestion de l'aéroport régional de Mont-Laurier; Comité d'action local (CAL) de Mont-Laurier et Rivière-Rouge.



#### Jocelyne Cloutier

Poste 3 - 819 623-7344

Commission de la qualité de vie  
Commission de la sécurité publique  
Comité ad-hoc de l'aménagement du territoire



#### Benoit Pagé

Poste 4 - 819 623-2237

Commission des services administratifs  
Commission de la sécurité publique



#### Louis-Pierre Blais

Poste 5 - 819 623-4248

Commission de la qualité du milieu  
Comité consultatif d'urbanisme  
Comité ad-hoc de l'aménagement du territoire



#### Lise St-Louis

Poste 6 - 819 623-9392

Comité de soutien à l'action et au développement économiques  
Comité de soutien à l'action et au développement économiques  
Commission des services administratifs  
Comité consultatif d'urbanisme

## Le conseil d'agglomération

Le conseil d'agglomération de Mont-Laurier a pris forme le 1<sup>er</sup> janvier 2006 lors de la reconstitution de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Il est formé des territoires de cette municipalité et de la Ville de Mont-Laurier, laquelle est chargée d'exercer sur l'ensemble de l'agglomération certaines compétences d'intérêt collectif.

Le conseil de la municipalité centrale constitue le conseil d'agglomération, il est donc formé des élus de la Ville de Mont-Laurier et du maire de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Les séances ordinaires se tiennent à 19 h 15 le 4<sup>e</sup> lundi d'avril pour le dépôt des états financiers et le 2<sup>e</sup> lundi de décembre pour donner les avis de motion nécessaires au processus d'adoption du budget.

## Commissions et Comités

La Ville a créé cinq commissions permanentes. Présidée par un conseiller, chacune des commissions devient le lieu privilégié où les élus et les gestionnaires débattent des questions relatives à leurs champs de compétence.

**Commission des services administratifs:** comporte trois volets, soit: **finances** qui traite de budget et planification financière, taxation et perception; **ressources humaines** voit à l'organisation des ressources humaines de la Ville, à l'acquisition et au maintien des compétences et traite de tout dossier ayant trait aux relations de travail, des orientations stratégiques en lien avec la négociation des ententes, conventions ou contrats de travail; et finalement **législation et communications** qui traite des sujets de nature légale et réglementaire, des communications et du développement technologique.

**Commission de la qualité de vie:** les activités culturelles, sportives et communautaires, les parcs et plages et la politique familiale.

**Commission de la qualité du milieu:** travaux publics, voirie, transport, génie, espaces verts, épuration et filtration des eaux.

**Commission de la sécurité publique** (du conseil d'agglomération): la sécurité publique, le Service des incendies, la circulation et les mesures d'urgence.

Trois comités sont également en place:

Le **Comité de soutien à l'action et au développement économiques**, intervient au niveau du développement économique sur le territoire de la Ville de Mont-Laurier. Son mandat se définit comme suit: **a)** produire des avis et des recommandations au conseil municipal par tout sujet à caractère économique; **b)** analyser l'état d'avancement des différents axes du plan stratégique de développement 2004-2009 de Mont-Laurier en vue de son actualisation; **c)** conseiller l'administration municipale en matière de développement dans les secteurs émergents (écotourisme, énergie verte etc.) ou dans toute activité industrielle jugée structurante pour l'économie locale.

Le **Comité de toponymie** a pour mandat d'émettre ses recommandations au conseil municipal en ce qui a trait à la désignation des noms de voies de circulation et des lieux publics.

Le **Comité consultatif d'urbanisme** est composé de neuf membres, dont six résidents de la Ville, deux conseillers municipaux et le maire membre ex-officio. Ce comité donne son avis sur des questions d'urbanisme. Les membres résidents sont sélectionnés en fonction de leur intérêt pour les questions d'urbanisme, de leur implication dans leur milieu de vie et de leur répartition géographique. Leur mandat est de deux ans.

Le **Comité ad-hoc de l'aménagement du territoire «Projets spéciaux»** ce comité siège au besoin, selon les projets spéciaux du conseil.

Pour information: **819 623-5451**



## Services municipaux

**Pour nous écrire, une seule adresse:  
485, rue Mercier, Mont-Laurier (Québec) J9L 3N8**

**HÔTEL DE VILLE**  
485, rue Mercier Tél.: 819 623-1221 Téléc.: 819 623-4840



Jean-Yves Forget,  
M.A.  
directeur général

### **DIRECTION GÉNÉRALE :**

Responsable de la gestion des activités et des ressources municipales, elle organise, dirige et coordonne l'ensemble des services municipaux, tout en assurant la communication entre les intervenants politiques et administratifs. Elle supporte le conseil municipal dans son orientation visant le développement résidentiel, commercial et industriel de la Ville tout en préservant la qualité de vie du territoire. Elle assure la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets municipaux conformément aux objectifs et aux valeurs d'entreprise privilégiés par le conseil.

**RESSOURCES HUMAINES :** Joanne Goyette, directrice  
**GREFFE ET COMMUNICATIONS :** Blandine Boulianne, avocate et greffière  
**FINANCES :** Johanne Nantel, B.A.A.,  
directrice et trésorière  
**INFORMATIQUE:** Dominic McGuire

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
1269, boulevard Des Ruisseaux Tél.: 819 623-5451 Téléc.: 819 623-6810

Julie Richer, urbaniste et directrice

**MODULE QUALITÉ DE VIE**  
Maison de la culture, 385, rue du Pont Tél.: 819 623-5231 Téléc.: 819 623-7079

Robin Plouffe, directeur

**MODULE QUALITÉ DU MILIEU**  
Garage municipal, 131, rue Godard Tél.: 819 623-3634 Téléc.: 819 623-9430

Steve Pressé, ingénieur et directeur

**ÉPURATION ET FILTRATION DES EAUX**  
953, rue de la Madone Tél.: 819 623-0603 Téléc.: 819 623-1248

Jean-Guy Bisailon, surintendant

**SERVICE DES INCENDIES**  
Tél.: caserne 819 623-5222 / bur: 819 623-1221 / cell: 819 436-0180  
Téléc.: 819 623-5604

Sébastien Lajoie, directeur

## Greffe et communications

Le Service du greffe et des communications est responsable de la tenue et du suivi des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération, de la protection et de la gestion des archives municipales, de l'accès à ces archives et des communications.

Il voit également à la tenue des élections et des référendums, il agit aussi comme soutien juridique auprès du conseil, de la direction générale et des autres services de la Ville.

Pour obtenir les règlements municipaux, les résolutions et procès-verbaux du conseil municipal ou d'agglomération, communiquez au **819 623-1221**.

## Assermentation

Vous avez un document devant être authentifié sous serment ?

Un service d'assermentation peut être obtenu en prenant au préalable rendez-vous auprès du commissaire à l'assermentation ou de la greffière au **819 623-1221**.

Préparez votre document : votre lettre ou le formulaire nécessaire et un document d'identification: permis de conduire, ou carte d'assurance-maladie. **Ne signez pas** le document à authentifier avant l'assermentation.

## Information et documentation

Des communiqués sont transmis aux journaux locaux et à la radio afin d'informer la population sur différents sujets.

Le bulletin d'information **À propos** est distribué à toutes les portes à chaque parution.

Vous pouvez également les consulter sur le site Internet de la Ville au **[www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca)**.

## Avis publics

Les avis publics à lire dans le journal local et le site Internet permettent à l'administration d'informer la population. Ils traitent généralement de l'entrée en vigueur des règlements, de la convocation des personnes habiles à voter ou intéressées de s'informer avant qu'une prise de décision soit finale, tant en matière d'emprunt pour des travaux que de demandes de dérogations mineures, de projets de modifications aux règlements d'urbanisme, de procédures électorales, de procédures de consultations publiques et de référendums, et de tous autres avis prévus par la loi.



## Évaluation foncière

Le Service de l'évaluation foncière de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle est responsable de l'évaluation des propriétés de la Ville de Mont-Laurier. En évaluant une propriété, on détermine le montant des taxes municipales et scolaires. L'évaluation est faite selon le marché de l'immobilier et est valide pour trois ans. Une propriété est inspectée généralement tous les cinq à huit ans et la valeur de votre propriété est mentionnée sur votre compte de taxes. Vous pouvez contester une inscription au rôle d'évaluation en remplissant un formulaire de demande de révision disponible à la MRC d'Antoine-Labelle, 425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6.

Pour information: **819 623-3485**

## Compte de taxes

Le compte de taxes est envoyé par la poste. À cet effet, vous remarquerez sur ce dernier des taux de taxes de Ville et d'autres d'agglomération. Il est payable soit :

- En un versement si égal ou inférieur à 300 \$;
- En trois versements : aux échéances indiquées sur votre compte ; fin mars, fin juin et début septembre;
- Intérêts et pénalités de 15 % sur versements effectués en retard.

Surveillez vos échéances, aucun rappel n'est envoyé pour les deuxième et troisième versements. Pourquoi ne pas opter pour les chèques postdatés?

### Où payer ?

- Par la poste à l'adresse indiquée sur le compte;
- Au bureau administratif à l'hôtel de Ville de Mont-Laurier;
- Par paiement électronique à la Caisse Desjardins et sur le site Web de la plupart des institutions financières.

Pour information: **819 623-1221**

## Droit de mutation

Vous faites l'acquisition d'une nouvelle propriété!

Selon la *Loi sur les mutations immobilières*, toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de l'immeuble (taxe de bienvenue). La base d'imposition du droit de mutation est le plus élevé entre le montant payé ou la valeur marchande de l'immeuble au moment de son transfert et est établie selon les taux suivants: 0,5 % sur la première tranche d'imposition de 50 000 \$, 1 % sur la tranche de 50 000 \$ à 250 000 \$ et 1,5 % sur la tranche qui excède 250 000 \$.

Pour information: **819 623-1221**

### **Requêtes, plaintes et réclamations**

Suite à une blessure ou à des dommages causés à vos biens, vous devez donner un avis écrit au Service du greffe dans les **15 jours** de l'événement. Pour information: **819 623-1221**

### **État civil**

Les formulaires de demande de certificats de naissance, de mariage ou de décès sont disponibles dans les bureaux de Communication-Québec, les Palais de justice et les Caisses Desjardins. De plus, le Directeur de l'état civil distribuera lui-même des formulaires aux demandeurs. Pour les obtenir téléphonez au **1 800 567-3900** ou téléchargez-les à partir du site Internet [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca).

### **Zonage**

Le règlement de zonage fixe les règles applicables à l'aménagement des terrains et des lots, à l'implantation des bâtiments et des structures, à l'architecture ainsi qu'à divers aspects des constructions et à l'usage qu'on peut en faire.

#### **Vous planifiez l'achat d'un bâtiment ou d'un terrain ? Vous désirez changer la vocation de votre propriété ?**

Informez-vous d'abord au Service de l'aménagement du territoire sur le règlement de zonage en vigueur.

#### **Vous souhaitez demander une modification au règlement de zonage ?**

Avant d'être acceptée par le conseil municipal, la demande devra être analysée par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville puis présentée en consultation publique. Les dérogations mineures aux règlements sont approuvées par le conseil. Avant de préparer votre dossier, communiquez avec le Service de l'aménagement du territoire.

Pour information: **819 623-5451**

### **Permis de construction**

Vous projetez de réaliser des travaux sur votre propriété ?

Communiquez d'abord avec votre Service de l'aménagement du territoire afin de connaître les conditions d'obtention d'un permis ou les normes à respecter pour les travaux ne nécessitant pas de permis.

Pour information: **819 623-5451**

**Consultez le dépliant du Service de l'aménagement du territoire disponible audit Service, à l'hôtel de ville et sur [www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca).**



## Feux extérieurs

Page 11

Nul ne peut faire un feu (de joie, d'abattis, de branches d'arbres et de feuilles mortes) sans détenir un permis délivré par le directeur du Service des incendies de la Ville. Plusieurs conditions doivent être respectées pour l'émission du permis.

Formulaire disponible à la réception de l'hôtel de ville: **819 623-1221**

## Parcs et espaces publics

Le Module qualité du milieu assure l'entretien des parcs et espaces publics pour le bien-être de ses résidents et résidentes.

Parmi les plus importants, mentionnons ceux-ci:

### Secteur Mont-Laurier:

- Place Bilodeau-Pellerin (coin des rues Salaberry et Chasles)
- Parc Toussaint-Lachapelle, coin des rues du Pont et Bellerive
- Parc Neveu-Dorion, coin des rues Pelletier et de la Madone
- Parc des Canotiers, 833, rue Dorion
- Parc Ernest-Léonard, au bout de la 2<sup>e</sup> Avenue
- Parc à neige Ernest-Léonard, au bout de la 2<sup>e</sup> Avenue
- Parc des Voisins, coin des rues Lafleur et Beaudry
- Parc de l'île-Bell, sur l'île Bell
- Parc des Tétrás (rue des Tétrás)

### Secteur Des Ruisseaux:

- Jardin de l'Eau-Vive, 1429, boulevard Des Ruisseaux
- Parc Lanthier-Léonard, 261, rue des Jonquilles
- Parc du Soleil-Levant, rue du Palais
- Parc du Développement Lépine, rue du Passant
- Parc de l'Autodrome, rue des Sources
- Parc Claude-Limoges, 137, chemin du Lac-du-Club
- Parc des loisirs du secteur de l'Hôpital, 2343, chemin du 4<sup>e</sup>-Rang Sud
- Parc Denis-Ménard, 1440, boulevard des Ruisseaux et chemin de l'Eglise Nord
- Parc de Val-Limoges, 3731, chemin de Val-Limoges

### Parcs de planche à roulettes:

- Rue de la Montagne, entre le pavillon et la polyvalente St-Joseph
- 1430, boulevard des Ruisseaux (patinoire de Saint-Jean-sur-le-Lac).

## Abris temporaires

Les abris d'autos temporaires de type « *Tempo* » ne doivent servir qu'au remisage de véhicules automobiles et être érigés que sur l'espace de stationnement ou l'allée d'accès de cet espace, tout en demeurant dans les limites de propriété.

Ces installations ne sont autorisées que temporairement, soit du 15 octobre au 15 mai. Passé ces dates l'abri doit être démantelé (toile et structure) .

Pour information: **819 623-5451**

## Eau - réglementation

Les citoyens et citoyennes de la Ville boivent de l'eau du réseau d'aqueduc traitée par la nouvelle usine d'eau potable. La qualité de l'eau est contrôlée chaque jour par des techniciens spécialisés. En cas de doute sur l'eau de votre robinet, communiquez au **819 623-0603**.

L'utilisation de l'eau est réglementée afin de réduire le gaspillage et de fournir aux citoyens de l'eau à une pression suffisante.

### L'arrosage des jardins et pelouses

La Ville autorise l'arrosage des pelouses et des jardins, ainsi que les autres usages extérieurs de l'eau, entre 4 et 6 heures selon la méthode utilisée, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de chaque année.

**Numéros civiques pairs:** dimanche, mercredi et vendredi

**Numéros civiques impairs:** mardi, jeudi et samedi

Pour l'arrosage des **pelouses neuves** (tourbe ou ensemencement), vous pouvez demander au Service de l'aménagement du territoire un permis d'arrosage sans limite. Le **permis gratuit** est valide pour une période de 15 jours et doit être affiché à un endroit visible de la rue.

Pour information: **819 623-5451**

- Le **lavage des autos** sur une base non commerciale est autorisé en fonction des numéros civiques selon l'horaire établi.
- Le **lavage des entrées d'autos et des espaces de stationnement à l'aide de l'eau de l'aqueduc municipal est prohibé.**
- Le **remplissage des piscines** est permis tous les jours entre 0 et 6 heures.

Le conseil avisera, dans les situations d'extrême sécheresse ou durant une période de pénurie d'eau, des changements apportés à la réglementation.

Il est toujours de mise en période estivale, et surtout lorsqu'il ne pleut pas beaucoup, de limiter notre consommation d'eau potable à l'essentiel.

Utilisation	Horaire	N <sup>os</sup> pairs	N <sup>os</sup> impairs
Arrosage des nouvelles pelouses (avec permis)	15 jours sans limite		
Arrosage mécanique	entre 19 et 22 h	dim., mer. et ven. - du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	mar., jeu. et sam. - du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre
Arrosage - systèmes automatiques d'irrigation programmables	entre 4 et 6 h et 22 et 0 h		
Lavage des autos sur une base non commerciale	sans limites d'heures		
Lavage d'entrées d'autos et des espaces de stationnement	interdit		
Remplissage des piscines	entre 0 et 6 h		

Amende minimale de 200 \$ et maximale de 1000 \$ par jour d'infraction.



## Chiens

Il est interdit de garder plus de deux chiens. Cette restriction ne s'applique pas aux chiots de moins de trois mois.

Une licence peut être obtenue au Service des finances de la Ville pour chaque chien au coût de 5,00 \$. Elle est valide tant que le propriétaire a la garde du chien.

Tout animal gardé à l'extérieur doit être tenu ou retenu au moyen d'une attache, laisse, clôture, etc., l'empêchant de sortir du terrain. Lors d'une promenade, le chien doit être porté ou conduit au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder 1,5 mètre.

Il est interdit de laisser en tout temps un animal errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée.

### Constitue une nuisance :

- un chien qui aboie ou hurle de façon à troubler la paix et le repos du voisinage;
- l'omission pour le gardien d'un chien d'enlever et de nettoyer immédiatement d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien;
- la garde d'un chien méchant, dangereux ou ayant la rage;
- la garde d'un chien qui attaque ou est entraîné à attaquer.

Quiconque contrevient au règlement est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 300 \$. Composez le **819 310-4141**.

## Bruits

Vous êtes incommodé par des bruits excessifs dans votre voisinage et leurs auteurs continuent leur tapage malgré votre invitation au silence?

Dans les cas de :

- travaux de construction en dehors des heures permises : entre 22 h à 7 h;
  - utilisation d'une tondeuse à gazon entre 21 h et 8 h;
  - musique trop forte;
  - désordre et consommation d'alcool dans les rues et places publiques;
  - tout autre bruit excessif de 45 décibels ou plus émis entre 22 h et 7;
  - tout autre bruit excessif de 60 décibels ou plus émis entre 7 h et 22 h.
- Composez le **819 310-4141**.

## Mauvaises herbes

Il est prohibé de laisser pousser des mauvaises herbes, telles: herbe à poux, herbe à puce et salicaire pourpre.

## Systemes d'alarme

Un système d'alarme ne peut être installé ou modifié sans qu'un permis n'ait été au préalable émis au coût de 30 \$. Un nouveau permis doit être obtenu par tout nouvel utilisateur ou lors d'un changement apporté au système d'alarme.

Le formulaire est disponible au Service du greffe et des communications: **819 623-1221**.

Un système d'alarme qui donne l'alerte à l'extérieur des lieux protégés ne doit pas émettre le signal sonore durant plus de vingt minutes consécutives.

Constitue une infraction tout déclenchement du système au-delà du deuxième au cours d'une période consécutive de douze (12) mois, pour cause de défektivité ou de mauvais fonctionnement ou lorsqu'il est déclenché inutilement, c'est-à-dire lorsque aucune preuve ou trace de la présence d'un intrus, de la commission d'une infraction, d'un incendie ou d'un début d'incendie n'est constatée.

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 2 000 \$.

## Travaux publics

En cas d'urgence reliée à la chaussée, à un bris d'aqueduc, à un refoulement d'égouts et dans toute circonstance où la sécurité de personnes est en danger, communiquez:

- le jour avec le bureau administratif: **819 623-3634**
- le soir, les fins de semaine et les jours fériés: **819 623-1212** (urgence)

Vous avez une demande particulière concernant:

- les éclairages et les feux de circulation,
  - l'entretien des rues et trottoirs,
  - un branchement d'égouts,
- communiquez avec le **819 623-3634**.

## Demande d'occupation

Pour toute demande concernant l'occupation de la chaussée ou tout autre cas spécial, communiquez avec le Service du greffe et des communications afin d'obtenir la permission du conseil municipal.

Pour information: **819 623-1221**



## Déneigement

Lors du déblaiement de votre entrée, vous devez tenir compte de certaines restrictions, dans le respect de la sécurité des piétons et de la libre circulation des automobiles. Ainsi, il **vous est interdit** ainsi qu'à **votre entrepreneur en déneigement**, sous peine d'amende, de:

- déposer de la neige près des bornes-fontaines;
- déposer ou pousser la neige dans la rue ou sur les trottoirs;
- déposer ou pousser de la neige ou de la glace dans, sur ou vers un cours d'eau ou un lac;
- déposer de la neige dans les places publiques (ex: parcs);
- accumuler la neige de façon à nuire au triangle de visibilité des intersections;
- pousser ou amonceler la neige chez le voisin.

De plus, afin de faciliter le nettoyage, par le Service des travaux publics, des rues et trottoirs en période hivernale, il est très important que les bacs de vidanges et de récupération ne soient pas placés sur les trottoirs et bordures de rues, avant la cueillette, et qu'ils soient remis à leur place réglementaire après.

## Stationnement

### Stationnement sur rue:

Respectez l'affichage, celui-ci est installé afin de protéger et de faciliter l'accès à différents établissements ou services.

### Stationnement public hors-rue:

Différents stationnements sont mis à votre disposition. Respectez les stationnements privés.

### Stationnement pour handicapés:

Si votre véhicule est muni d'une vignette amovible délivrée par la Société de l'assurance automobile du Québec, vous pouvez stationner sans restriction de temps dans les zones à temps limité (sauf dans les zones débarcadères ou de stationnement limitées à 10 min) ou utilisez les espaces de stationnement réservés aux handicapés. Il est important de toujours avoir sa **vignette bien en vue**.

### Stationnement hivernal:

Du 15 novembre au 15 avril de chaque année, de minuit à 7 heures, il est interdit de garer sa voiture dans la rue. Les employés municipaux procèdent au déneigement ou à l'entretien de la voie publique.

Pour toute demande concernant l'occupation de la chaussée ou tout autre cas spécial, communiquez avec le Service du greffe afin d'obtenir la permission du conseil municipal.

### Collecte sélective

Consultez le calendrier de la Régie pour connaître l'horaire des cueillettes. Les bacs verts et noirs sont ramassés aux deux semaines, sauf en période estivale où les bacs noirs sont ramassés à toutes les semaines.

Pour l'obtention de bacs : **819 623-1221**

Plaintes concernant la cueillette

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre: **819 623-7382**

### Matières recyclables

Ne déposer dans le bac vert que les matières recyclables qui apparaissent sur le dépliant publicitaire de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Le dépliant est disponible à l'hôtel de ville et sur [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca).

### Résidus domestiques dangereux (RDD)

Dépôt permanent au site de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

**Horaire:** Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Samedi de 8 h 00 à 12 h 00.

Beaucoup de produits pour la maison, l'automobile et le jardin sont très dommageables à l'environnement quand ils sont mal éliminés. Afin de réduire la pollution, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre vous offre l'occasion de disposer de ces matières d'une manière sûre. Les produits suivants **ne doivent pas être jetés à la poubelle ni aux égouts**; on doit les apporter lors de la collecte de déchets dangereux:

*peinture · diluant pour peinture · vernis et colorants · pétrole ou gaz · batteries à pile sèche · pesticides · batteries d'auto · réservoirs de propane · antigel · produits nettoyants · contenants aérosols · tout produit portant la mention toxique, corrosif, réactif ou inflammable.*



Pour information : **819 623-7382**



## Jardin communautaire

La Ville détient une entente de service avec l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides afin de mettre à votre disposition des carrés de terre cultivable dans un jardin communautaire sur la rue Neveu.

Pour information : **819 440-4477**

## Loisirs- culture - vie communautaire

### Horaire des bibliothèques

#### Mont-Laurier

385, rue du Pont 819 623-1833

**10 h à 20 h: lundi au vendredi**

**10 h à 14 h: samedi**

Fermé: saison estivale

**17 h 30 à 20 h: dimanche**

Fermé: saison estivale

#### Des Ruisseaux

1269, boulevard Des Ruisseaux  
819 623-6748

**16 h à 20 h: lundi**

**13 h à 20 h: mercredi**

**16 h à 20 h: jeudi**

#### Val-Limoges

3620, chemin de Val-Limoges  
819 623-9124

**16 h à 20 h: mardi**

### Muni-Spec Mont-Laurier

Vous offre une programmation de spectacles de qualité.

Point de vente à Mont-Laurier: 385, rue du Pont **819 623-1833**

[billets.munispec@villemontlaurier.qc.ca](mailto:billets.munispec@villemontlaurier.qc.ca)

### Piscine municipale

795, rue Alix **819 623-4911 - 819 623-1936**, poste 3

Vous pouvez utiliser la piscine municipale tous les jours de la semaine à des heures spécifiques pour les bains libres. Des cours de natation de diverses catégories sont également offerts chaque année.

### Centre sportif Jacques-Lesage

801, rue Alix **819 623-1936**, poste 3

La glace est à votre disposition pour le patinage libre, le patinage artistique, le hockey mineur ou le hockey libre. Consultez l'horaire.

***Vous pourrez obtenir plus d'information en consultant le calendrier des activités culturelles, sportives et communautaires de la Ville de Mont-Laurier disponible au Module qualité de vie, à l'hôtel de ville ou sur [www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca).***

## Autres services publics

### **CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX D'ANTOINE-LABELLE**

CLSC, 515, boulevard Albiny-Paquette 819 623-1228  
Centre hospitalier, 2561, chemin de la Lièvre Sud 819 623-1234

### **ÉDUCATION - PRIMAIRE**

#### **Secteur Mont-Laurier**

École de Carrière, 654, rue Léonard 819 623-2417  
École de la Madone, 631, rue Hébert 819 623-1657

- Service de garde 819 623-9146

École Jean XXIII, 525, rue Achim 819 623-2497

- Service de garde 819 623-1236

Pavillon Sacré-Cœur (maternelle),  
531, rue de la Madone 819 623-4310

- Service de garde (525, rue de la Madone) 819 623-6222

École Saint-Eugène, 318, rue du Pont 819 623-3899

- Service de garde 819 623-1452

#### **Secteur Des Ruisseaux**

École Saint-Jean L'Évangéliste,  
1420, boulevard Des Ruisseaux 819 623-3137

- Service de garde 819 623-0987

### **ÉDUCATION - SECONDAIRE**

Pavillon Saint-Joseph, 558, rue de la Montagne 819 623-4111

Polyvalente Saint-Joseph, 565, rue de la Montagne 819 623-4111

Défi Emploi d'Antoine-Labelle, 545, rue du Pont 819 623-5051

Centre de formation professionnelle, 850, rue Taché 819 623-4111

École de conduite, 850, rue Taché 819 623-4112

### **ÉDUCATION - ADULTES**

Centre Christ-Roi, 545, rue du Pont 819 623-1266

**COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU** 819 623-4310

### **CÉGEP**

Centre collégial de Mont-Laurier  
(Cégep de Saint-Jérôme), 700, rue Parent 819 623-1525

### **UNIVERSITÉ**

Université du Québec en  
Abitibi-Témiscamingue, 700, rue Parent 819 623-6214

### **GARDERIES D'ENFANTS**

Centre de la Petite enfance La Fourmière inc. 819 623-7166

Centre de la Petite enfance Les Vers à Choux 819 623-4242

**Notes personnelles**



A series of 20 horizontal lines for writing, each preceded by a small green leaf icon on the left side.




## Numéros indispensables pour tous

### Urgences

- ambulance, police, pompiers **9-1-1**
- Service d'urgence municipal:
- fins de semaine, jours fériés **819 623-1212**
- Centre antipoison 1 800 463-5060

### Police

- demande d'interventions (S.Q.) 819 310-4141
- demande d'informations (S.Q.) 819 623-2211
- Greffes et communications 819 623-1221
- Finances 819 623-1221
- Urbanisme et aménagement 819 623-5451
- Ressources humaines 819 623-1221
- Loisirs, culture et vie communautaire 819 623-5231
- Centre sportif Jacques-Lesage 819 623-1936
- Piscine municipale 819 623-4911
- Bibliothèques : 819 623-1833
- Mont-Laurier
- Des Ruisseaux 819 623-6748
- Val-Limoges 819 623-9124
- Cour municipale - Palais de justice 819 623-2333
- Régie intermunicipale des déchets 819 623-7382
- MRC d'Antoine-Labelle 819 623-3485
- Transport adapté 819 623-5565
- Transport collectif 819 440-4747
- Travaux publics 819 623-3634
- Information touristique 819 623-4544
- Aéroport municipal (24 heures) 819 623-5475
- Chambre de commerce / Rues principales 819 623-3642
- Responsable - chiens 819 623-2238

<b>HEURES D'OUVERTURE</b>			
	<b>HÔTEL DE VILLE</b>	<b>FINANCES</b>	<b>AMÉNAGEMENT</b>
<b>Lundi</b>	9 h 00 à 16 h 30	9 h 00 à 16 h 00	8 h 30 à 16 h 00
<b>Mardi</b>	9 h 00 à 16 h 30	9 h 00 à 16 h 00	8 h 30 à 16 h 00
<b>Mercredi</b>	9 h 00 à 16 h 30	9 h 00 à 16 h 00	8 h 30 à 16 h 00
<b>Judi</b>	9 h 00 à 16 h 30	9 h 00 à 16 h 00	8 h 30 à 16 h 00
<b>Vendredi</b>	9 h 00 à 12 h 00	9 h 00 à 12 h 00	8 h 30 à 12 h 00
	<b>Fermé de 12 à 13 h</b>	<b>Ouvert le midi</b>	<b>Fermé de 12 à 13 h</b>
	<b>GARAGE MUNICIPAL</b>	<b>CULTUREL/SPORTIF</b>	
<b>Lundi</b>	8 h 00 à 16 h 30	8 h 30 à 16 h 30	 <b>Mont-Laurier</b> <i>à un naturel accueillant</i>
<b>Mardi</b>	8 h 00 à 16 h 30	8 h 30 à 16 h 30	
<b>Mercredi</b>	8 h 00 à 16 h 30	8 h 30 à 16 h 30	
<b>Judi</b>	8 h 00 à 16 h 30	8 h 30 à 16 h 30	
<b>Vendredi</b>	8 h 00 à 12 h 00	8 h 30 à 12 h 00	
	<b>Fermé de 12 à 13 h</b>	<b>Fermé de 12 à 13 h</b>	

**Pour en savoir plus sur la Ville de Mont-Laurier visitez notre site Internet au [www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca)**